

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents : **12**

Représentés : **12**

Qui ont pris part à la délibération : **24**

Date de la convocation : **24/04/2020**

Date d'affichage : **28/04/2020**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du MARDI 05 MAI 2020**

L'an deux mille vingt et le **CINQ MAI** à 10h00 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en **VISIOCONFERENCE**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Aimé GARNIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDE - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Régine RINAUDO à Marc Etienne LANSADE / René LE VIAVANT à Marc Etienne LANSADE / Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Élisabeth CAILLAT à Patricia PENCHENAT / Margaret LOVERA à Audrey TROIN / Patricia BERENGUIER à Aimé GARNIER / Sébastien MACREZ à Laëtitia PICOT / Christelle DUVERNET à Éric MASSON / Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Frédéric LACOUR à Michel DALLARI / Erwan DE KERSAINTGILLY à Patricia PENCHENAT /

ABSENTS : Monique LEBLANC - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Manuel REQUIN -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Le chemin de Trémouriés est concerné, au Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération en date du 13 mai 2008, par l'Emplacement Réserve (ER) n° 28 prévoyant l'élargissement et l'aménagement du chemin de Trémouriés pour une largeur de 10 mètres au bénéfice de la commune.

Cet ER avait été créé lors de l'ouverture à l'urbanisation du secteur situé lieu-dit « le Carry » par le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 9/12/1991.

Les cessions gratuites de terrains, alors autorisées par le Code de l'Urbanisme, avaient permis de maîtriser le foncier nécessaire à l'élargissement de ce chemin. La voie dénommée « chemin de

N° 2020/018

**CESSION AMIALE D'UNE PARCELLE CADASTREE AV N° 219 APPARTENANT A
MESSIEURS MARC ET FRANCK GOEMAERE SISE CHEMIN DE TREMOURIES**

CM du 05/05/2020

N° 2020/018

**CESSION AMIABLE D'UNE PARCELLE CADASTREE AV N° 219 APPARTENANT A
MESSIEURS MARC ET FRANCK GOEMAERE SISE CHEMIN DE TREMOURIES**

Trémouriés » a été effectuée et les cessions ayant fait l'objet d'acte emportant transfert de propriété ont été réalisées au fur et à mesure de la délivrance des différents permis de construire déposés dans ce secteur.

Néanmoins, une partie de cette voie reste encore la propriété de particuliers malgré les aménagements.

Ainsi, Monsieur Marc GOEMAERE demeurant 293 rue de Dignonville – 88000 LONGCHAMP et Monsieur Franck GOEMAERE demeurant 3, impasse du 11 novembre – 83310 COGOLIN ont hérité de leurs parents de la parcelle cadastrée AV n° 127 qui comprend une maison d'habitation et de la parcelle cadastrée AV n° 219, d'une superficie de 98 m², qui représente une partie de l'emprise de la voie.

Ces messieurs ont décidé de vendre la maison d'habitation située sur la parcelle AV n° 127. Dans le même temps, ils ont contacté la commune afin de régulariser la situation de la parcelle AV n° 219.

C'est pourquoi, la proposition consistant en l'acquisition à titre amiable de ladite parcelle, à l'euro symbolique non recouvrable, leur a été faite. Monsieur Marc GOEMAERE et Monsieur Franck GOEMAERE ont accepté de céder ce foncier à l'amiable et à l'euro symbolique non recouvrable.

S'agissant d'un bien dont la valeur vénale est inférieure à 180 000 euros, conformément à la Charte de l'évaluation domaniale applicable à compter du 1^{er} janvier 2017, la demande d'avis domaniale n'est pas obligatoire.

Au regard de ces éléments, en accord avec les propriétaires, il est donc proposé d'acquérir ce foncier à l'amiable à l'euro symbolique non recouvrable. La commune prendra à sa charge tous les frais se rapportant à cette acquisition.

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 10,

Envoyé en préfecture le 07/05/2020

Reçu en préfecture le 07/05/2020

Affiché le **12 MAI 2020** N° **2020/485**
ID : 083-218300424-20200505-DCM2020_018-DE

CM du 05/05/2020

N° 2020/018

**CESSION AMIABLE D'UNE PARCELLE CADASTREE AV N° 219 APPARTENANT A
MESSIEURS MARC ET FRANCK GOEMAERE SISE CHEMIN DE TREMOURIES**

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- D'ACCEPTER la cession de la parcelle cadastrée AV n° 219 d'une superficie de 98 m², à l'amiable à l'euro symbolique non recouvrable appartenant à Monsieur Marc GOEMAERE demeurant 293 rue de Dignonville - 88000 LONGCHAMP et à Monsieur Franck GOEMAERE demeurant 3, impasse du 11 Novembre - 83310 COGOLIN étant entendu que les frais se rapportant à cette cession seront à la charge de la commune ;
- DE DESIGNER Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint, aux fins de signature de l'acte authentique emportant transfert de propriété.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le Maire,


Marc Étienne LANSADÉ

